Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260522-DC_2026_125-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_125

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 18/05/2026

Secrétaire de séance : Monsieur Paul LAPAUSE

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 30 Votants (dont 2 pouvoir(s)) : 32	L'an deux mille vingt six, le dix huit mai le Conseil municipal réuni , après convocation légale, Date de convocation : le 11 mai 2026

Etaient présents (voix délibératives) :
Monsieur Pierre LEONARDI,Monsieur Paul LAPAUSE,Madame Christine HEUDE,Monsieur Lionel LE MIGNANT,Madame Alexandra LEMERCIER,Monsieur Fabien LAMIRE,Madame Pauline SEGRETAIN,Monsieur Freddy ANDRIEUX-BIZEUL,Madame Sophie MARQUANT,Monsieur Benoît HOUYERE,Madame Anne BRIDEL,Madame Vanessa ALLAIN,Monsieur Philippe MAIGNAN,Monsieur Bruno LINNE,Monsieur Emmanuel COUVERT,Madame Carine GERMOND,Monsieur Patrick PLANCHET,Madame Justine DEBRIFFE,Madame Esthercadlie CARBON,Madame Maryvonne TRAVERS,Madame Janine BLUM,Madame Roseline KNEZIC,Monsieur Jean-Louis BAHU,Madame Nicole GENIN,Monsieur Pierre DUFEU,Madame Marie-Noëlle MORFOISSE,Monsieur Erwann ROUGIER,Madame Nadège LE FLOCH,Monsieur Jean-Benoît GERBAUD,Monsieur Gilles RENAULT

Ont donné pouvoir:
Monsieur Nicolas GRAVELLIER représenté(e) par Monsieur Fabien LAMIRE ,Madame Jalila GIRAUD représenté(e) par Madame Nadège LE FLOCH

Etai(en)t absent(s) :
Monsieur Pierrick CHOUAN

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260522-DC_2026_125-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_125

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 18/05/2026

- Convention annuelle d'objectifs pour le financement d'un programme d'animations du commerce et d'un poste d'animateur entre l'association Vitré Atout et la Ville de Vitré - Année 2026

L'Adjointe au Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'avis favorable de la commission Aménagement urbain, habitat, commerce et transitions en date du 13 avril 2026 ;

Considérant que le vote des subventions aux associations pour l'année 2026 est inscrit à l'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal ;

Considérant que l'association Vitré Atout, association régie par la loi 1901, regroupe 140 adhérents dont les sont activités commerciales très variées : alimentation, mode, beauté-santé, culture-loisirs, décoration et équipement de la maison, bricolage et jardinage, hôtellerie et restauration, services, … ;

Considérant que Vitré Atout et la Ville de Vitré partagent le même objectif, à savoir le développement de l'attractivité du commerce qui constitue, particulièrement dans le cœur de ville, un élément essentiel de son animation et de sa qualité de vie ;

Considérant que, tout au long de l'année, cette association propose des animations et participe au dynamisme de la vie commerçante de Vitré ;

Considérant que ce programme d'animations annuelles s'articule de la manière suivante :
- Mars : Fête du printemps ; 1ère édition de la Braderie de printemps et jeux à l'occasion de la Route Adélie,
- Avril : jeu de piste pour Pâques et Fleuricentre ;
- Mai : animations de la Fête des mères / des pères (Juste Prix) ;
- Septembre : Braderie des commerçants et Trophées du commerce ;
- Octobre : animations d'automne et Vitré Atout double la mise ;
- Décembre : animations de Noël ;

Considérant, par ailleurs, que l'emploi d'un animateur du commerce, par l'association Vitré Atout, permet de mettre en œuvre ce programme d'animation du commerce du centre-ville de Vitré et ainsi, d'en développer l'attractivité ;

Considérant que cet animateur du commerce a notamment pour missions :
- d'animer les temps forts commerçants récurrents ou ponctuels ;
- d'être force de proposition sur des opérations d'animations commerciales ;
- de continuer la construction du plan de communication de l'association sur les réseaux sociaux et dans la presse ;
- d'être l'interlocuteur des commerçants membres de l'association ;
- de travailler en partenariat avec la Chargée de mission commerce, en faveur du développement de la politique commerciale de la Ville ;
- d'évaluer et chiffrer le bilan des actions menées ;
- de participer aux « cafés-chantiers » lors des travaux en centre-ville ;

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :
- d'approuver les termes de la convention d'objectifs à conclure entre la ville de Vitré et l'association « Vitré Atout », telle qu'annexée à la présente délibération ;

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260522-DC_2026_125-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_125

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention ;
- d'autoriser le versement d'une subvention de 33 600 € à l'association « Vitré Atout », pour l'année 2026.

Il est procédé au vote :
Abstention : 0
Nombre de votants : 32
- Nombre de voix pour : 32
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Fait à Vitré,

Le Maire,
Pierre LEONARDI

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)

Signé par Pierre LEONARDI
Maire de Vitré
26 mai 2026

VITRÉ Porte de Bretagne

Le Secrétaire de séance
Paul LAPAUSE

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)

Signé par Paul LAPAUSE
Adjoint en charge des finances, de la commande publique et des assurances
27 mai 2026

VITRÉ Porte de Bretagne

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.